



BNP PARIBAS

VOS REPRÉSENTANTS



Pierre  
LEGRAS



Florence  
CORNET

06 64 01 52 41 07 60 47 32 68

VOS ÉLU(E)S



Didier  
BOUGET



Jean-Luc  
COLLET

06 64 01 62 30 06 64 01 66 47



Stéphane  
GOUBIER



Valérie  
GUEVEL-POUPARD

07 60 47 29 41 07 60 47 28 80



Chantal MARCHAND  
06 99 33 92 51

Frédérique CHANTOIN

Valérie DENIS

Bruno FAUCHER

Marc FRERE

Karl LEROY

Béatrice ROUVRAIS

Contacts CFDT Région Grand Ouest

[cfdt\\_irp\\_grand\\_ouest@bnpparibas.com](mailto:cfdt_irp_grand_ouest@bnpparibas.com)

02 51 84 53 63



# FLASH SPÉCIAL

## LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

16 Février 2021

### Stress, violences, incivilités, harcèlement, Burn out... tout le monde peut être concerné !

**Aurélie, pensait que ça n'arrivait qu'aux autres, elle n'a rien vu venir. Afin d'aider ses collègues à détecter les signes permettant d'agir en amont, elle a souhaité nous livrer son témoignage :**

**«Le burn out n'est pas assez prévenu dans une entreprise telle que BNP Paribas. (...) »**

Tout d'abord, je voudrais remercier BNP Paribas. Aussi surprenant que cela puisse paraître, au vu de la situation dans laquelle je me trouve aujourd'hui. Je remercie BNP Paribas pour m'avoir apporté une expérience professionnelle sans faille, à la fois sur le plan commercial, mais également en terme de conseils et de savoir-être envers les clients.

Mais ce que je déplore chez BNP Paribas, c'est le peu de considération qu'elle apporte au bien-être de ses salariés(...). Les politiques commerciales appliquées n'accordent **aucune place à la reconnaissance, qu'elle soit morale** (management de pression et non d'encouragement) **ou salariale** (diminution des rémunérations, augmentations de salaires de plus en plus espacées, objectifs non adaptés aux situations sur le terrain...).

BNP Paribas a ce défaut des grands groupes capitalistes, de vouloir **gagner toujours plus d'argent avec moins de moyens**, et **vos bons petits soldats s'essouffent**. Pourtant, vos bons petits soldats, ils l'aiment, leur entreprise, c'est d'ailleurs ce qui les désole, quand ils considèrent la voie sur laquelle elle s'engage. Mais ils n'osent rien dire, veulent toujours faire mieux, dans une situation toujours plus opaque, **sans perspectives d'avenir claires, avec des modes de rémunérations changeants et compliqués à suivre**.

Moi aussi, j'ai voulu faire plus, emportée par une réussite commerciale grisante, par toujours plus de satisfaction client, par des objectifs toujours plus hauts...

Et puis un jour j'ai compris comment on pourrait résumer les choses sans exagérer :

**Et c'est finalement moi qui suis tombée de haut. Et quelle chute !**

**Un burn out est avant tout une histoire d'épuisement mental** Moi qui pensais qu'en quelques semaines ce serait réglé, j'étais loin du compte...

**4 mois**, c'est le temps qu'il m'a fallu pour ne plus me sentir épuisée, et accepter de devoir prendre le temps de me soigner.

**Car le burn out, c'est aussi une histoire de culpabilité :**

Culpabilité vis à vis de mon employeur, et de la société, car je ne suis jamais malade, jamais absente.

Vis à vis de mon responsable d'agence, car je sais que ma défaillance le met lui-même en danger d'épuisement professionnel.

**BNP Paribas m'a biberonnée, formée, expérimentée, poussée au bout de mes capacités, sans penser qu'elle pouvait me détruire.**

Aujourd'hui je **suis partiellement reconstruite**, malheureusement, je ne serai plus jamais capable de travailler pour cette entreprise. **C'est à la fois un deuil et une renaissance**, car j'ai également compris que j'étais capable de faire autre chose, que c'était le moment de faire autre chose, et je suis sûre que je réussirai à m'épanouir dans d'autres domaines (...)

J'ai peur pour mes collègues qui restent, qui ne se rendent pas compte de leur investissement trop lourd, qui pensent comme moi, qu'ils sauront lever le pied à temps, alors même que leur entreprise, sensée les protéger, ne fait que solliciter davantage leurs capacités.

**J'espère que tous ces burn-outs, qui se succèdent d'un salarié à l'autre, toutes ces démissions, finiront par faire prendre conscience à BNP Paribas de la valeur, non pas de son capital social, mais de**

**son CAPITAL HUMAIN, et l'inciteront à davantage le préserver... »**

## LEXIQUE DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Les RPS englobent le stress, les violences et incivilités, le harcèlement et le burn out.

**La santé** : c'est un état complet de bien-être et pas simplement l'absence de maladie. Elle s'appréhende par l'absence d'états négatifs et la présence d'états positifs.

**Le stress** : déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement et la perception qu'elle a de ses propres capacités à y faire face. L'individu est capable de gérer la pression à court terme mais il éprouve de grandes difficultés face à une exposition prolongée ou répétée à des pressions intenses.

**Les violences et incivilités** : il peut s'agir de violences psychologiques et/ou physiques, sur les biens et/ou les personnes, par des salariés de l'entreprise ou des personnes extérieures.

**Le harcèlement moral** : c'est une conduite abusive qui par des gestes, paroles, comportements, attitudes répétées ou systématiques vise à dégrader les conditions de travail d'une personne. Ces pratiques causent des troubles psychiques ou physiques mettant en danger la santé de la victime. Le harcèlement moral est une technique de destruction de l'autre. C'est un délit réprimé pénalement.

**Le burn out** : syndrome d'épuisement professionnel caractérisé par une fatigue physique et psychique intense, générée par des sentiments d'impuissance et de désespoir. Lors de la dernière Assemblée mondiale de la santé, l'OMS a inclus le burn out dans son classement international des maladies.



### CONTACTS UTILES

Service de Santé au Travail

01 40 14 50 55

Service D'Assistance Sociale

01 40 14 20 52

Stimulus Care Services

0800 734 237

Contacts CFDT

Région Grand Ouest

[Cfdt\\_irp\\_grand\\_ouest@bnpparibas.com](mailto:Cfdt_irp_grand_ouest@bnpparibas.com)



02 51 84 53 63



**Cfdt:**

BANQUES  
ET ASSURANCES

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

**Votre santé est précieuse ! Ne restez pas seul !  
Vos conditions de travail sont mises à rude  
épreuve dans cette période.**

**VOS ÉLUS CFDT RESTENT À VOS CÔTÉS.**

**CONTACTEZ-NOUS !**

# ADHÉRER à la CFDT, c'est bénéficier de services à l'adhérent qui n'existent pas chez les autres.



## UNE ASSISTANCE JURIDIQUE

Vous bénéficiez d'une défense individuelle face à l'employeur en cas de litige.



UN RÉSEAU D'AVOCATS  
CONSEIL À VOTRE DISPOSITION

# ÊTRE ADHÉRENT CFDT



## UN SERVICE TÉLÉPHONIQUE

« Réponses à la Carte »

Poser toutes vos questions liées au travail, à la vie professionnelle ou personnelle, pour vous et vos proches.

Au **09.69.39.19.39**



## UNE ASSURANCE

« VIE PROFESSIONNELLE »

Bénéficiez d'une prise en charge des frais liés à votre défense en cas de mise en cause par un client, un prestataire, dans l'exercice de votre métier.

## BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e)  M.  Mme

Nom

Prénom

adhère à la CFDT

(Nom de naissance)

Date de naissance

### Coordonnées personnelles

N° et voie

Complément adresse

Code postal

Ville

Portable personnel

Fixe

Mèl personnel

@

### Informations professionnelles

Nom de l'établissement ou de l'entreprise

Adresse

Code postal

Ville (cedex)

Profession / Métier

Situation

Salarié de droit privé

Agent de droit public

Demandeur d'emploi

Retraité

Indépendant

Autre : .....

Salarié du privé

Ouvrier

Employé

Technicien

Cadre

Agent de maîtrise

Salarié du public

Type de fonction publique

État

Territoriale

Hospitalière

Catégorie

A  B  C

Statut de l'agent

Titulaire

Contractuel

Corps/Cadre d'emploi

Temps de travail

Complet

Temps partiel : ... %

### Pour le calcul de la cotisation

Rémunération nette imposable \_\_\_\_\_ €

La cotisation mensuelle est d'au moins 0,75 % de la rémunération nette imposable (avant prélèvement de l'impôt à la source), ou de 0,50 % pour les retraités.

Par exemple, pour un salaire annuel de 12 000 €, le calcul de la cotisation se fait ainsi :

12 000 € / 12 = 1 000 € x 0,75 % = 7,5 € par mois

L'adhésion ne sera effective qu'à la date de règlement de la première cotisation. La cotisation est due sur l'ensemble de la rémunération nette perçue, même en cas de situation particulière (apprentissage, congé maladie ou accident, congé maternité, formation, chômage, etc.).

La cotisation syndicale ouvre droit à un **crédit d'impôt de 66 %**.

Date \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent

Contacts CFDT Région Grand Ouest  
Cfdt\_irp\_grand\_ouest@bnp-paribas.com

02 51 84 53 63

